



LES AIDES A LA RÉNOVATION DE L'HABITAT

RÉNOVER LA FAÇADE DE SON LOGEMENT

La Communauté de communes Terres de Montaigu déploie un dispositif pour accompagner financièrement les habitants dans la réalisation de leurs travaux de rénovation qualitative des façades afin de valoriser le patrimoine ancien bâti en pierres.

Terres de Montaigu met en place un accompagnement personnalisé par un conseiller spécialisé tout au long de vos démarches de rénovation de la façade de votre logement.

POUR QUI ?

Les propriétaires occupants ou bailleurs d'une résidence principale.

Ces aides peuvent se cumuler avec d'autres dispositifs.

• LOGEMENT CONSTRUIT AVANT 1949

Rénovation du patrimoine avec la mise en valeur des bâtiments construits en pierre. La rénovation devra utiliser des matériaux aux composants naturels (enduits à la chaux, pierres, briques...)

Montant des aides : Jusqu'à 1500€ pour la réfection des enduits et 300€ par encadrement d'ouverture

Conditions :

- Obtenir l'avis de la CAUE
- Avoir un bâtiment visible du domaine public

• LOGEMENT CONSTRUIT APRÈS 1949

Rénovation énergétique et esthétique globale.

Une subvention sera accordée en complément d'une aide pour la rénovation énergétique ou l'adaptation du logement (finition d'un bardage extérieur, peinture...)

Montant des aides : Jusqu'à 2000€

Conditions :

- Bâtiment visible du domaine public et achevé depuis + de 15 ans

J'AI UN PROJET DE RÉNOVATION DE FAÇADE



- 1 -

Je contacte
ma mairie ou
**Mon Espace
Habitat**
02 51 46 46 14.



- 2 -

Je retire
mon dossier
au sein de
**Mon Espace
Habitat**.



- 3 -

Je demande
des devis aux
entreprises.



- 4 -

Je suis accom-
pagné(e) par
mon conseiller
pour monter
le dossier de
demande de
subvention.



- 5 -

Je reçois
l'accord de
financement.



- 6 -

Je fais réaliser
les travaux par
les entreprises.



- 7 -

Je reçois les
subventions.